



LES CRISES CONVULSIVES

Les crises convulsives sont particulièrement impressionnantes et stressantes pour les propriétaires. Savoir comment réagir dans cette situation et en connaître les causes peut permettre de mieux les appréhender. Une prise en charge par un vétérinaire est essentielle pour essayer d'identifier la cause et adapter la prise en charge.

Comment se manifeste une crise convulsive ?

Une crise convulsive correspond à une "décharge" électrique anormale dans le cerveau. Une crise est classiquement divisée en trois phases :

- L'aura : juste avant la crise, l'animal peut sembler perdu, avoir des changements de comportements (anxieux, affectif...) ou errer sans but. Cette étape dure quelques minutes à quelques heures. Certains propriétaires peuvent alors prévoir que leur animal va présenter des crises, mais ceci peut aussi passer inaperçu.
- L'ictus qui est la période de crise convulsive en soit. Lors de crise convulsive généralisée classique, le patient est inconscient, couché sur le côté, présente des mouvements de pédalage de ses membres (mouvements dits tonico-cloniques), il peut baver, uriner et/ou déféquer sous lui. Même si cela semble durer longtemps, une crise dure généralement quelques secondes à quelques minutes. Il se peut qu'une crise dure anormalement longtemps (plus de 5-10 minutes) ou que plusieurs crises se succèdent de façon très rapprochée sans que l'animal ne reprenne conscience, on parle alors de status epilepticus. Ceci est une complication qui engage le pronostic vital et justifie une hospitalisation d'urgence de l'animal. Il existe également des crises partielles pouvant se manifester uniquement par des épisodes d'absence, de salivation, d'hallucination ou des mouvements rythmiques (twitch) d'un côté de la face ou d'un membre. Des crises partielles peuvent devenir généralisées dans certains cas en absence de traitement.
- La période post-ictale est celle suivant la crise : durant cette phase l'animal semble perdu, a des pertes d'équilibre, des changements de comportement et peut sembler aveugle pendant plusieurs minutes à heures.

Que faire à la maison en cas de crise convulsive ?

Les crises convulsives peuvent être impressionnantes et bien sûr stressantes. Si votre animal fait des crises convulsives, laissez-le dans un environnement calme pour éviter de le stimuler. En effet, les stimulations (le fait de l'appeler, le bouger, le flatter, etc.) peuvent prolonger les crises



convulsives. Il ne faut pas essayer d'attraper la langue : vous risquez fortement de vous faire mordre et il n'y a pas de risque qu'il l'avale.

Dans certains cas, si l'animal est connu pour des crises convulsives, le vétérinaire peut avoir prescrit du diazépam (Valium®) à administrer par voie intrarectale ou intranasale pour arrêter les crises.

Une fois que la crise est terminée, nous vous recommandons de contacter un vétérinaire pour qu'il juge si votre animal doit être pris en charge rapidement. D'ici là, laissez-le dans un endroit calme pendant la période post-ictale pour éviter de le stimuler. Étant donné qu'il semble perdu durant cette phase, il se peut qu'il ne vous reconnaisse pas et interagisse de façon inadéquate même avec les gens qu'il connaît.

Une crise convulsive isolée ne représente pas une urgence médicale, mais le patient devra être évalué par un vétérinaire généraliste pour débiter les investigations. Par contre, si le patient ne récupère pas adéquatement ou que son état inquiète le propriétaire, une consultation en urgence est indiquée.

Si le patient fait une crise qui dure longtemps (>5 minutes) ou plus qu'une crise en 24 heures, une consultation en urgence est recommandée.

Quelles sont les pathologies pouvant causer des crises convulsives ?

De nombreuses causes peuvent être à l'origine de crises convulsives :

- Des anomalies structurelles du cerveau : encéphalite (inflammation du cerveau secondaire à une infection ou non), tumeur intracrânienne, accident vasculaire



LES CRISES CONVULSIVES (SUITE)

- cérébral, malformation congénitale, traumatisme crânien.
- Des intoxications comme une intoxication au chocolat, ou au cannabis.
- Des anomalies métaboliques comme de l'hypoglycémie, une atteinte hépatique, une atteinte rénale ou des désordres électrolytiques (comme une hypocalcémie).
- Si aucune cause structurelle, toxique ou métabolique n'est identifiée, il est possible que le patient soit atteint d'épilepsie idiopathique (dont on ne connaît pas la cause). Ceci apparaît classiquement chez des chiens de races prédisposées (Beagle, Labrador, Border Collie, Caniche, Berger allemand, etc.) entre 6 mois et 6 ans. L'épilepsie idiopathique est beaucoup moins fréquente chez le chat.

Quelle est la prise en charge par votre vétérinaire lors de crises convulsives ?

L'objectif de la prise en charge du vétérinaire est de traiter les crises convulsives au besoin et identifier la cause pour adapter les traitements mis en place.

Afin d'identifier la cause, l'histoire rapportée par le propriétaire (antécédents médicaux, exposition à des toxiques possible, changements de comportements progressifs, etc.) et l'examen clinique et neurologique permettent d'orienter le diagnostic différentiel.

Une prise de sang est ensuite réalisée pour investiguer les causes métaboliques citées précédemment et vérifier l'absence de contre-indication à certains traitements anti-épileptiques. De l'imagerie médicale du cerveau est souvent indiquée (Imagerie par résonance magnétique (IRM) ou tomodensitométrie (CT-scan)) pour investiguer les causes structurelles. Dans certains cas une ponction du liquide céphalo-rachidien (LCR – liquide entourant le système neurologique central) peut être indiquée pour affiner le diagnostic et adapter le traitement précisément.

La phase aiguë est souvent traitée par des anti-convulsivants le temps d'identifier et traiter la cause primaire. La thérapie sur le long terme repose essentiellement sur le traitement de la cause sous-jacente, car il sera différent en cas de crises convulsives secondaires à une hypoglycémie, une encéphalite ou de l'épilepsie idiopathique.

Lors de crise convulsive secondaire à une anomalie structurelle, la prise en charge repose sur le traitement de la cause primaire (anti-inflammatoire, antibiotiques, chimiothérapie, radiothérapie... dépendamment du diagnostic) et l'administration d'anti-épileptique long terme.

Lors d'anomalie métabolique, le traitement de la cause sous-jacente (hypoglycémie, hypocalcémie, etc.) permet en général de prévenir l'apparition d'autres crises convulsives.

En cas d'intoxication, les crises convulsives sont souvent temporaires, mais peuvent être sévères. Une consultation chez un vétérinaire est donc essentielle pour traiter les crises et décontaminer le patient si possible. Lors d'épilepsie idiopathique, le traitement repose sur des antiépileptiques pour tenter de contrôler le nombre et la durée des crises. Le traitement sera mis en place par le vétérinaire dépendamment de la fréquence et de la sévérité des crises. Il existe plusieurs traitements antiépileptiques disponibles (phénobarbital, lévétiracetam, bromure de potassium, zonisamide, etc.) dont le choix dépend d'un grand nombre de paramètres (type de crises, contre-indication, observance des traitements, etc.).

Quel est le pronostic ?

Le pronostic sur le long terme dépend principalement de la cause sous-jacente et de la rapidité de la prise en charge. Lors d'épilepsie idiopathique, les animaux ont une durée de vie normale si ceci est diagnostiqué rapidement et pris en charge adéquatement. Malheureusement, il est rarement possible d'obtenir un contrôle parfait. L'objectif est de diminuer la fréquence, la sévérité et la longueur des crises. La médication sera alors ajustée selon l'évolution clinique et les prises de sang de suivi.

Lors de cause structurelle ou métabolique, le pronostic dépend essentiellement de la condition sous-jacente.

En cas d'intoxication, le pronostic dépend du type de toxique, de la dose ingérée et de la rapidité du traitement. Malheureusement dans certains cas, le pronostic vital peut être engagé rapidement.

Par Édouard Martin, D.M.V., I.P.S.A.V., clinicien enseignant en urgentologie et soins intensifs

Hôpital des animaux de compagnie
Centre hospitalier universitaire vétérinaire

Téléphone: (450) 778-8111
www.chuv.umontreal.ca